

Le compostage partagé

Besoin d'un peu de compost pour ses plantes en pot, mais pas de jardin pour un composteur individuel ? Pourquoi ne pas penser au compostage partagé ? Les épluchures de chacun peuvent se transformer en compost pour son voisin !

Le compostage partagé, qu'est-ce que c'est ?



Il s'agit d'alimenter et produire du compost, à plusieurs, entre voisins.

Chacun apporte ses épluchures et autres déchets verts, et tous bénéficie d'un compost dans des quantités adaptées à ses besoins. Le plus souvent, une association porte le projet, et une charte d'utilisation est signée.

Comment créer une placette de compostage partagé ?

Vous êtes une commune, un particulier, une association, un collectif et vous souhaitez mettre en place un composteur collectif :

- Si un composteur collectif existe à proximité de votre domicile, vous pouvez joindre les référents pour adhérer à cette démarche (voir la carte ci-dessous)
- Si ça n'est pas le cas : le Sivom de la Région mulhousienne accompagne les communes, les bailleurs sociaux, les copropriétés privées et les particuliers. Les porteurs de projets doivent recueillir l'adhésion d'au moins 11 foyers intéressés pour amorcer cette démarche participative.

Le rôle du Sivom

Le Sivom assure la coordination et étudie la faisabilité d'un tel projet. Il finance l'équipement, l'aménagement si nécessaire, les composteurs, le bac à broyat, le coffre à outils et les outils. Il propose des réunions publiques et de concertation avec les riverains et les particuliers. Il forme les personnes référentes appelées « guide composteurs ». Il propose une convention au porteur de projet et une charte d'engagement pour les habitants qui

s'engagent à composter leurs déchets.

L'objectif est que ces placettes soient gérées en autonomie par les porteurs de projets, gage de réussite d'une telle démarche !

Vous êtes convaincus ? [Contactez-nous !](#)

Découvrez les sites de compostage partagés dans l'agglomération